

Séance du Conseil Municipal du 30/03/2016

■ Comptes administratifs 2015: Commune, Service Eau

Ces chiffres sont le reflet précis des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice écoulé.

- Compte Administratif 2015 de la Commune :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 189 771.62	1 214 875.63
Investissement	431 105.99	785 596.29
Restes à réaliser	698 988.47	385 349

- excédent de fonctionnement 25 104,01€

- excédent d'investissement 240 629,74€

- Compte Administratif 2015 du Service de l'Eau

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	194 114.58	210 175.65
Investissement	367 657.90	258 906.65
Restes à réaliser	108 392.54	201 897.00

- excédent de fonctionnement 16 061,07€

- excédent d'investissement -108 751,25€

■ Compte de Gestion 2015 : Commune, Service Eau

Le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion de la Commune, du Service de l'Eau et du Service de l'Assainissement dressés pour l'exercice 2015 par le Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

■ Budget Primitif 2016 : Commune, Service Eau

Les orientations budgétaires font l'objet de projets pour l'exercice 2016. Les budgets primitifs sont équilibrés de la façon suivante :

Budget Primitif 2016 de la Commune

- section de fonctionnement 1 252 002,00€

- section d'investissement 946 979,00€

Budget Primitif 2016 du Service de l'Eau

- section de fonctionnement 232 267,00€

- section d'investissement 276 190,00€

■ Taux d'imposition 2016 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

1) de porter, en 2016, les taux d'imposition en ce qui concerne :

- la taxe d'habitation à 11,50% (10,50% en 2015)
- la taxe du foncier bâti à 12,50% (11,50% en 2015)
- la taxe du foncier non bâti à 38,50% (37,50% en 2015)

2) de maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 9% pour l'année 2016 (taux de 2015 : 9%).

■ Tarifs et taxes afférents au service de l'eau:

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants :

- Redevance forfaitaire annuelle 30,00€ (30,00€ en 2015)
- Consommation d'eau : tranche de 1m³ jusqu'à 500m³ 0,65€ (0,65€ en 2015)
- Consommation d'eau : tranche au-delà de 500m³ 1,00€ (1,00€ en 2015)

■ Subventions aux associations de la commune.

■ Indemnité de conseil allouée au Trésorier de la Commune

■ Tarif des droits de place pour la « Journée à l'ancienne »

■ Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Energie des Bouches du Rhône SMED13

■ Demande de subvention à l'Etat DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) :

La municipalité a engagé depuis plusieurs années des travaux au niveau des bâtiments de l'école élémentaire en particulier une rénovation totale des toitures avec pose d'isolant (23 mm) afin d'augmenter l'isolation thermique. En outre, la commune a remplacé les fenêtres d'origine (année 1960) par des fenêtres double vitrage. Deux classes ont encore à ce jour les fenêtres d'origine. La municipalité souhaite terminer ce programme de rénovation. Pour financer ces travaux, la mairie d'Aureille sollicite une subvention dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux, de 35 % ou plus si possible du montant des travaux prévus qui s'élève à 53 728.39 € HT.

Coût total du projet 53 728.39 € HT

DETR sollicitée auprès de l'Etat au taux de 35 % 18 804.94 €
Participation restant à la charge de la commune : 65 %.....34 923.45 €

■ Attibution du marché des travaux des rues des Pontins, de la Marmitonne et du Conseu :

La commune a inscrit dans son programme d'investissement la réfection des rues réseaux eau, assainissement et pluvial des rues des Pontins, Marmitonne et Conseu. Il est à signaler que l'assainissement relève désormais des compétences de la Communauté de Communes de la Vallée des Baux-Alpilles. Il a été constitué, par délibération N°2015-41 en date du 6 mai 2015, un groupement de commandes. Quatre groupements d'entreprises ont répondu, toutes les propositions étaient recevables.

Après analyse des dossiers de candidatures par le bureau d'études BET Yvars, le groupement composé de l'entreprise Les Terrassements de Provence de Lamanon et de l'entreprise Colas, agence d'Istres, est le mieux disant et se classe en 1^{ère} position.

Le montant des travaux s'élève à 168 810 € HT dont 28 134 € à la charge de la CCVBA.

■ Espace culturel et associatif : Avenant n°1

A l'issue de la phase APD, un certain nombre de modifications ont été apportées au projet ayant pour répercussions une augmentation de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle définie. Cette augmentation est due principalement à l'intégration dans le projet des raccordements aux réseaux existants, au programme de l'équipement scénique et à la pose d'un hydrant.

Le montant prévisionnel de cette opération passe ainsi de 1 840 000 € HT à 2 042 000 € HT.

Le taux de rémunération du cabinet d'architectes représentant 11,05% du montant prévisionnel des travaux, le montant des honoraires passe de 243 840 € à 270 769,20 € HT. Cette modification doit faire l'objet d'un avenant.

■ Prise en charge des frais de déplacement engagés par la délégation protocolaire pour le déplacement à Carisio des 2 et 3 avril 2016